



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION RELATIVE AUX DÉPLACEMENTS VERS LA MARTINIQUE POUR
MOTIF PROFESSIONNEL IMPÉRIEUX NE POUVANT ÊTRE DIFFÉRÉ***

En application du décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires) :

NOM :
PRÉNOM(S):
DATE DE NAISSANCE:
LIEU DE NAISSANCE:
NATIONALITÉ :
ADRESSE EN MARTINIQUE :
.....
TÉLÉPHONE FIXE :
TÉLÉPHONE PORTABLE:
EMPLOYEUR :
MOTIF DU DÉPLACEMENT :
N° de PASSEPORT ou de CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :
DATES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur :

- M'engager à respecter un isolement strict de 7 jours, à compter de mon arrivée en Martinique, à l'exception de mes déplacements professionnels
- Que mon déplacement professionnel ne peut être différé et répond au motif impérieux suivant :
 - intervention au sein d'un établissement de santé**
 - intervention pour un opérateur d'importance vitale**
 - intervention dans le cadre d'une gestion de crise**
 - convocation à la demande de l'autorité judiciaire**

Fait à le/...../2021

Cachet et validation employeur

Signature du passager

* à transmettre à la préfecture de la Martinique : pref-covid19@martinique.pref.gouv.fr

** joindre les documents justifiant le déplacement